

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 novembre 2024

DELIBERATION N°96-2024

Objet : <i>Contrat d'adhésion à CNP ASSURANCES/RELYENS</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 19 novembre 2024	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Maurice HOFFMANN, Vice-Présidents, Arielle BAILLY Christian BUCHOT Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Gérard DUCHENE, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Geneviève MOREAU.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs : Françoise VESPA, Aline CALLEGHER, Zora CHAFFARD QOCHIH, Christian NOIR, Dominique CHAUVIN, et Valérie DEPIERRE. Sandrine GAUTHIER PACOUD, Guy SAILLARD.

POUVOIRS : Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; Zora CHAFFARD QOCHIH a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT.


Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion et Laetitia GUYON juriste.

Le Président propose aux membres de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et adoption. Il s'agit d'un socle de garanties indivisible.

Il rappelle qu'après appel à concurrence, en en application du code général de la fonction publique et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, l'offre du groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurances) / RELYENS (courtier), a été jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion et le conseil d'administration du 9 juillet 2024.

Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la durée du contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2028, au contrat groupe d'assurance des risques statutaires CNP ASSURANCES / RELYENS selon les conditions ci-après :

➤ Pour les agents du Centre de Gestion

Envoyé en préfecture le 06/12/2024
 Reçu en préfecture le 06/12/2024
 Publié le 06/12/2024 
 ID : 039-283900025-20241128-96_2024-DE

POUR LES AGENTS TITULAIRES & STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

Formules	Garanties	Taux
Formule n° 3	Tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie/maladie de longue durée + maternité/paternité/adoption. Franchise de <u>30 jours</u> par arrêt sur le risque accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée.	6.25 %

POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, (agents relevant du régime général et de l'Ircantec)

Formule n° 5	Tous risques : accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité /paternité/adoption Franchise de <u>30 jours</u> par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1,04 %
--------------	--	--------

Pour les Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) :

Compte tenu de la particularité du statut de ces agents, l'employeur peut choisir les garanties qu'il souhaite assurer. Il n'est pas obligé de souscrire au socle commun comme vu ci-dessus.

Ainsi le Président propose de retenir les garanties suivantes :

POUR LES AGENTS TITULAIRES & STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL

Désignation des risques	Formule de franchise par arrêt	Taux
Décès	Sans franchise	0.23%
Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Franchise (IJ) 30 jours consécutifs	2.65%

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité l'adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires du groupement CNP ASSURANCES/RELYENS selon les modalités décrites ci-dessus et autorisent le Président à signer les actes relatifs à cette adhésion.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 29 novembre 2024



Le Président du Centre de Gestion,
 Frank STEYAERT

